

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE153

présenté par

M. Maillot, M. Rimane, M. Chassaigne, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau,  
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot

« ou »

le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte post cyclonique mahorais, l'affichage par internet ne saurait en aucun cas se substituer à l'affichage en mairie des avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable. Tel est le sens de cet amendement.